

1 - PREAMBULE ET OBJECTIFS DE L'ETUDE

Préambule

Le gouvernement de l'île Maurice souhaite qu'une diversification de l'activité économique traditionnelle (textile, tourisme, sucre) puisse soutenir le développement industriel de l'île, notamment grâce aux produits de la mer. Il souhaite ainsi faire passer en 2 ou 3 ans, la part des produits de la pêche dans le produit intérieur brut (PIB), de 1% à 2%, pour une augmentation de 10 milliards de roupies.

La création à Port Louis du Sea food Hub répond à cette attente. Ainsi, en mars 2006, le ministre de Finances, Rama Sithanen a rappelé que : « *l'objectif du seafood Hub est de transformer notre île en un centre de classe internationale pour le commerce, le processing, la distribution et la réexportation de produits frais, cuits ou congelés, crus ou transformés* ».

Il est vrai que la situation de l'île Maurice au sein de l'Océan Indien, zone de pêche parmi les plus exploitées de la planète, peut laisser envisager d'importantes perspectives notamment en aquaculture. Le but de cette étude, commanditée par le BOI, est d'en faire l'évaluation puis de proposer un plan d'action à même d'assurer un développement intégré et durable.

Avec 1,9 million de km² de ZEE, l'île Maurice dispose avec l'exploitation des produits de la mer, d'atouts significatifs dont la valorisation a permis, depuis une vingtaine d'année, une augmentation de 12 % de ce secteur dans la part des exportations, pour atteindre en 2003 plus de 48 % (source BOI).

Objectifs

Ainsi, l'étude doit répondre à la question : l'aquaculture industrielle est elle envisageable à l'île Maurice ?

Pour y parvenir elle a comme objectifs principaux de :

- situer les perspectives d'une future aquaculture Mauricienne au sein des productions mondiales (*chapitre 3*),
- identifier les points forts et faibles de cette aquaculture (*chapitres 4, 5 & 6*),
- localiser et cartographier les sites aquacoles sur le littoral de l'île (*chapitre 7*),
- proposer une liste d'espèces susceptibles d'être élevées (*chapitre 8*),
- proposer et décrire les filières de productions envisageables (*chapitre 8*),
- détailler les meilleures orientations commerciales avec évaluation de la compétitivité (*chapitre 9*),
- estimer les conflits d'usages et les impacts environnementaux (*chapitres 10.1 & 10.2*),
- évaluer à court, moyen et long termes les retombées économiques de la filière ainsi que ses liens potentiels avec les entreprises existantes travaillant dans le domaine des produits de la mer (*chapitre 10.2*),
- préciser les mesures d'accompagnement dans les domaines du financement des projets, de la formation et de la recherche (*chapitre 10.3*),
- proposer une adaptation du droit maritime Mauricien pour faciliter l'accès aux concessions (*chapitre 10.5*).

Il s'agit donc d'établir un véritable schéma de développement pouvant à terme servir de plan directeur de l'aquaculture durable, c'est à dire compatible avec le maintien de l'intégrité de l'environnement naturel.

Le contexte général

Une île a, par nature, vocation à développer ses ressources marines et littorales. Néanmoins, les contraintes logistiques, les coûts de production souvent plus importants qu'ailleurs et parfois le manque d'espaces littoraux, ont souvent limité les perspectives aquacoles des îles isolées. C'est le cas de toutes les Antilles, de la Polynésie (hors perliculture) et de plusieurs îles de l'Océan Indien.

Toutefois, aujourd'hui avec l'émergence de sa filière aquacole, l'île Maurice paraît en position favorable pour sérieusement envisager de significatives perspectives de développement. Les atouts sont en effet bien réels:

- forte volonté de l'état de développer le secteur de la production aquacole,
- expérience technique et commerciale acquises avec la première entreprise aquacole à vocation industrielle,
- présence du centre de recherche en aquaculture et halieutique d'Albion,
- production locale d'aliments aquacoles exploitant notamment les marchés de la crevetticulture de Madagascar,
- diversité des destinations des avions cargos avec tarifs compétitifs,
- présence d'une main d'œuvre qualifiée....

Pour initier la poursuite de son développement, l'aquaculture de l'île Maurice doit donc se structurer et s'orienter vers des filières de production compétitives.

L'objectif principal de ce document est d'en faire une approche exhaustive.